

Délibération n°007/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de convocation : 22 janvier 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Date d'affichage : 22 janvier 2026

Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 67

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-deux janvier deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BERTHEAU Guy, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VUILLEMOZ Rose-Marie, WERA Patricia, WLODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CONTE Claude (pouvoir à M. Pouillot), D'ASTORG Gérard (pouvoir à Mme WERA), DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Kotovtchikhine), DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), DUFOUR Vincent (pourvoir à M. Abry), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Giroux), SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe (pouvoir à Mme Cordier), VIGOUROUX Philippe (suppléant M. Bertheau).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, FOUCHER Gérard, GUILLAUME Philippe, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, MELLIN Solange, PICARD Christine, PROT Michel, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : M. Michel KOTOVTCHIKHINE

OBJET : Avenant n°1 au contrat de reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le contrat conclu entre la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et l'entreprise EPR (European Products Recycling) relatif à la reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC 5.02),
- Considérant qu'au vu des prix de marché actuel, EPR a informé la collectivité de sa volonté de réévaluer le prix de reprise de ces déchets,
- Considérant que cette réévaluation se traduit par une augmentation du prix de reprise de 30 € par tonne, faisant passer le tarif de 50 € à 80 € par tonne,
- Considérant que cette évolution est favorable financièrement à la Communauté de communes,

Délibération n°007/2026

- Considérant qu'il convient de formaliser cette modification tarifaire par la signature d'un avenant au contrat initial,
- Vu l'avis favorable de la commission déchets réunie le 13 octobre 2025,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des déchets,
- Sur proposition de la 3ème Vice-Présidente,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (67 voix pour) :

- Approuve la réévaluation du prix de reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC 5.02) proposée par l'entreprise EPR, portant le tarif de 50 € à 80 € par tonne, applicable depuis le mois d'août 2025.
- Autorise le Président à signer à signer l'avenant correspondant au contrat conclu avec l'entreprise EPR, ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
La 3^{ème} Vice-Présidente, Catherine CORDIER

